

RECOMMANDATIONS ET AIDE-MÉMOIRE POUR LA RESTITUTION DE VOTRE APPARTEMENT

Dans le but de faciliter la remise de votre appartement, nous vous communiquons, ci-après, la liste des principaux contrôles et travaux préparatifs que nous vous invitons à exécuter.

La loi prévoit que l'appartement soit restitué en parfait état de propreté à la fin du bail.

Le locataire répond de tous les dégâts, que lui-même, son (sa) colocataire, ses invités ou animaux domestiques, ont causés durant la location de l'objet. Ces dommages, qui ne tombent pas sous l'usure normale, sont à faire réparer par un professionnel, aux frais du locataire, avant la restitution de l'objet loué. La plupart des assurances responsabilité civile privées couvrent ces dégâts.

1) En général

Les locaux et dépendances (caves, galetas, garages, etc...) devront être vides et parfaitement propres. La boîte aux lettres devra être nettoyée.

2) Nettoyage

- Les parquets seront rendus propres et cirés, à l'exception des parquets vitrifiés qui ne seront pas cirés. Les catelles et carrelages nettoyés et récurés
- Les murs seront dépoussiérés et les vis (clous, tampons, etc...) enlevés et tous les trous refermés
- Les boiseries (encadrements-portes, encadrements-fenêtres, portes, fenêtres, buffets, armoires, etc...) lessivées
- Nettoyer les vitres et les stores des 2 cotés. Remplacer les vitres cassées ou fendues.
- Les appareils de cuisine (four, cuisinière, hotte, frigo, lave-vaisselle, etc...) seront parfaitement nettoyés (selon mode d'emploi). Les plaques et grilles du four sont à remplacer si pas propres. Les filtres de la hotte sont à changer.
- Les autocollants, décalques, images collées, etc... seront à enlever
- Les joints sur robinets éviers, lavabos, bains, etc... sont à changer si ces derniers coulent. Les robinets et pommeau de douche sont à détartrer. Le calcaire et les taches sur baignoire et fond de cuvette seront supprimés. Les brise-jets et flexibles de douches abimés ou cassés seront à remplacer. Les verres à dents, porte savon à remplacer si nécessaire.

Clés :

Toutes les clés sont à rendre au moment de l'état des lieux, y compris les clés supplémentaires faites par vos soins. En cas de perte de clés, il est nécessaire de faire changer le cylindre, ceci pour des raisons de sécurité. Les frais y découlant sont à la charge du locataire.

Veillez ne pas oublier :

D'annoncer votre départ au contrôle des habitants, au fournisseur d'électricité et télécommunication

D'annoncer votre nouvelle adresse à l'office postal

De nous contacter afin de fixer une date d'état des lieux

Buanderie :

Le solde des puces de lessives n'est pas remboursé. Aux locataires de gérer les montants crédités avant leur départ.

Si certains contrôles susmentionnés révèlent des défauts, nous ne pouvons que vous recommander de les faire réparer, avant l'état des lieux, car celui-ci se fait dans un appartement vide, propre et en bon état.

Un état irréprochable de votre logement nous permettra de libérer votre garantie, dans les meilleurs délais et évitera que nous devions faire appel à des entreprises spécialisées et ce, à vos frais.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

GERANCE NORBERT CHARDONNENS SA